

DÉPARTEMENT
SEINE -MARITIME
CANTON
EU
COMMUNE
EU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/224/AR/8.3

Le Maire de la Commune de EU,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu les arrêtés municipaux en vigueur

Considérant le Pèlerinage pour les 800 ans du centenaire de la canonisation de Saint-Laurent O'Toole, le dimanche 11 mai 2025.

Considérant que dans l'intérêt général, il appartient au Maire de prendre toutes mesures de Police, afin d'éviter et de prévenir tous accidents et d'assurer la sécurité publique.

ARRETE

Le Dimanche 11 mai 2025 de 8h00 à 20h00

Article 1^{er} : Le stationnement sera interdit sur un tiers des places de parking de la Place Isabelle d'Orléans afin d'y installer des plots.

Article 2 : L'Allée du cheval sera interdite à la circulation.

Article 3 : Cette prescription sera portée à la connaissance des usagers par la pose de panneaux réglementaires.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, la Police Municipale et la Directrice Générale des Services de la Mairie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à EU, le trente avril deux mil vingt-cinq.

M. Michel BARBIER
Le Maire de la Ville d'Eu

CLAUDINE BRIFFARD
PREMIERE ADJOINTE



Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

